APES

bulletin d'information officiel de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec

Octobre 1984, Vol. 17 no 5 Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec

ÉDITORIAL

L'éducation continue en pharmacie d'établissement: une nécessité

Au début de juin 1984, suite à l'adoption par le conseil des ministres du règlement sur l'organisation et l'administration des établissements, le Ministre des Affaires sociales déposait un projet d'entente relative au régime d'assurance-hospitalisation entre le Ministre des Affaires sociales et l'Association des pharmaciens des établissements de santé. Or, depuis quarante (40) mois, (le contrat-type est échu depuis juillet 1981, faut-il le rappeler!) les dirigeants de l'A.P.E.S. ont contenu l'impatience des membres en leur répétant que l'adoption du règlement pricité était un pré-requis à une négociation globale. Conséquemment, l'A.P.E.S. doit reconnaître que le dépôt du Gouvernement est, sous plusieurs aspects, fidèle à la philosophie qui a présidé à la réforme de la pharmacie en établissement concrétisée par la loi 27 et son règlement. Cependant, il faut signaler une exception qui est une omission de taille: aucune disposition ne traite de l'éducation continue et des modalités d'application.

Buts de la réforme

Les changements majeurs qui surviennent en pharmacie d'établissement font suite à une réflexion et à une évaluation du fonctionnement des services pharmaceutiques. Le Ministre des Affaires sociales et l'A.P.E.S. ont reconnu l'importance de la place que le médicament prend dans la vie des citoyens et ont entretenu une inquiétude profonde à propos des conséquences d'une consommation accentuée et parfois incontrôlée de ces agents chimiques. Le Ministre a saisi l'opportunité de faire des établissements des usines de filtration de la consommation des médicaments. À cette fin, il a voulu que la formation académique du pharmacien d'établissement, qui est d'une qualité indéniable, profite aux patients et aux professionnels de la santé, en particulier les médecins, en insérant les pharmaciens à une place plus fonctionnelle dans la structure hospitalière et en les investissant de plusieurs responsabilités importantes.

Contribution des pharmaciens

De leur côté, les membres de l'A.P.E.S., voulant contribuer à l'atteinte d'une efficacité maximale de leurs activités cliniques, ont donné ouverture à la sélection d'un chef pour des mandats temporaires, mesure susceptible de stimuler au plus haut point la productivité de l'équipe des pharmaciens.

Le maintien de la compétence

Cette réforme peut cependant être compromise si les pharmaciens plus jeunes ne bénéficient pas des moyens de maintenir leur compétence académique initiale ou encore si elle ne permet pas aux pharmaciens plus âgés d'orienter leurs activités davantage vers la clinique. La préoccupation du maintien de la compétence doit faire partie de tout plan de carrière d'un pharmacien.

Champ de connaissances illimité

Pourquoi cela est-il si important en pharmacie? Parce que l'évolution scientifique des médicaments est fulgurante et que le pharmacien doit tendre à être le spécialiste de tous ces médicaments; ainsi, la responsabilité de la sélection des médicaments implique la connaissance relative non seulement des médicaments retenus mais encore de ceux qui ne le sont pas. De plus, le pharmacien doit répondre aux besoins des médecins de toutes les spécialités. Il doit étudier les habitudes de consommation des médicaments et influencer au besoin les tendances de leur utilisation. Le législateur le désigne comme l'informateur et un éducateur du personnel clinique et des bénéficiaires en ce qui a trait aux médicaments.

Il convient de rappeler que la dizaine de milliers de médicaments actuels proviennent d'une éclosion chimique tout à fait récente puisqu'il y a cinquante ans, il n'y avait pas d'aspirine, d'antibiotiques, d'hypnotiques, d'antidépresseurs, d'antipsychotiques, etc... Environ 50% des médicaments dont se servent les pharmaciens actuellement n'existaient pas il y a une quinzaine d'années et les pharmaciens qui ont plus de quinze ans d'expérience professionnelle n'ont donc pas pu les étudier à l'université. Et peut-on prévoir quels médicaments seront encore nos instruments de travail dans cinq, dix ou quinze ans?

Le sens de la prévoyance

Pour ces motifs, l'éducation continue des pharmaciens d'établissement doit être considérée par le Ministère des Affaires sociales comme un investissement et non pas comme une dépense. Pour livrer toute marchandise, il existe un impératif d'approvisionnement préalable. Les pharmaciens doivent bénéficier d'un nombre suffisant de jours d'éducation continue pour assumer adéquatement leurs responsabilités et l'A.P.E.S. innove en préconisant l'échange de pharmaciens entre établissements, forme originale d'éducation continue à peu de frais.

La nécessité d'être conséquent

Pour les pharmaciens, accepter les responsabilités du règlement privés d'un moyen aussi capital que l'éducation continue, ce serait compromettre à moyen terme la réforme convenue entre l'A.P.E.S. et le Ministre des Affaires sociales. La recherche de l'excellence et de la productivité ne peut s'accommoder d'une telle omission.

Robert Létourneau
1er Vice président.

L'Ordre des Pharmaciens appuie la création d'une classe d'auxiliaires qualifiés pour le pharmacien

L'A.P.E.S. réclame depuis plusieurs années déjà la création d'une classe d'auxiliaires qualifiés pour le pharmacien hospitalier. Nous avons défendu cette idée sur toutes les tribunes et dans toutes les occasions possibles, et nous avons même déjà consacré une journée d'éducation permanente à ce sujet.

L'objectif est simple: assisté d'un personnel mieux qualifié, le pharmacien pourra déléguer les tâches techniques qui occupent une trop grande partie de son temps et davantage se consacrer à l'exécution de ses responsabilités professionnelles. D'autre part, notre personnel de soutien, mieux qualifié, pourra accepter plus de responsabilité, et mériter de meilleures conditions de travail.

Suite à nos démarches, le M.A.S. avait déjà accepté cette idée. C'est maintenant au tour de l'Ordre des Pharmaciens de l'appuyer. Le secrétaire de l'A.P.E.S. a en effet fait approuver par le comité de pratique professionnelle une résolution en ce sens, laquelle a été approuvée par le Bureau de l'Ordre lors de sa réunion du 14 août dernier. Cette résolution se lit comme suit:

- Considérant l'intérêt du M.A.S. sur le sujet,
- considérant que la formation académique de secrétaires pharmaceutiques peut être utile aux pharmaciens,

Il est proposé que l'Ordre accepte que le M.A.S. entreprenne des démarches avec le Ministère de l'Éducation afin d'étudier la mise sur pied d'un programme de formation, au niveau secondaire, de "secrétaires pharmaceutiques". Il est de plus résolu que le Bureau de l'Ordre devra, le cas échéant, avoir le pouvoir de sanctionner le programme du cours.

Il faut espérer que ces divers appuis dépassent le seul niveau du voeu pieu, et qu'on puisse concrétiser ce projet rapidement.

Conseil québécois de la recherche sociale

Organisme consultatif auprès du ministre des Affaires Sociales, le Conseil québécois de la recherche sociale a pour rôle, entre autres, de stimuler la recherche sociale, i.e. celle qui a pour objet l'étude des rapports entre les personnes, les groupes, les institutions et l'état. Cette recherche peut être abordée sous différents angles (clientèles, politiques, services etc), et comprend aussi les aspects sociaux de la santé physique ou mentale.

Le conseil vient de rendre publique une brochure explicative des subventions à la recherche, des bourses d'excellence et des subventions pour études et analyses qu'il offre pour 1985-86.

Nombreux parmi les pharmacien(ne)s du réseau hospitalier sont ceux qui s'intéressent par exemple à la problématique de la consommation des médicaments, aux politiques de distribution des produits et des services etc. Ce sont tous des thèmes qui peuvent faire l'objet de projet de recherches, lesquels peuvent être subventionnés par le Conseil.

Nous invitons les personnes intéressés à demander la brochure explicative et les formulaires de demandes à l'adresse suivante:

Conseil québécois de la recherche sociale,
1075 Chemin Ste-Foy, 3e étage,
Québec, QC
G1S 2M1

418-643-7582.

Nouvelles parutions

Nos collègues français continuent de publier régulièrement des textes intéressants qui souvent d'ailleurs constituent, sur les sujets traités, les seuls ouvrages en notre langue.

Les deux volumes suivants portent sur des sujets d'actualité et nous les signalons aux membres de l'A.P.E.S.

1. Les produits de contrastes,
   En collaboration,
   150 pages, format 16 x 24 cm.

   Ce volume est constitué de textes (treize au total) présentés lors de la journée d'information organisée sur ce thème par l'Association Hospitalière de l'Île de France.

   Tous les aspects reliés à l'emploi des produits de contrastes sont abordés: coûts, évolution de la thérapie, effets secondaires etc, de même que les différentes facettes de l'utilisation de ces agents (urogaphie intraveineuse, angiographie, neuroradiologie etc.).

   Un excellent document de référence pour ceux et celles qui sont impliqués dans la distribution et l'emploi de ces produits.

   Prix: 60FF (environ 10.00$), frais de port inclus.

   S'adresser à:
   Association de Pharmacie Hospitalière de l'Île de France,
   Hôpital Jean Verdier,
   Avenue du 14 Juillet,
   93140 Bondy,
   France.

2. Médicaments, grossesse et allaitement,
   par Jean Louis Saulnier,
   pharmacien-chef au C.H. de Gonesse,
   420 pages, format 15 x 21 cm.

   Ce livre très récent a reçu un excellent accueil en France, tant des pharmaciens que des autres professionnels de la santé. Cela se comprend facilement: il contient une véritable somme d'information puisée à 795 références.

   À l'intérieur des deux parties qui composent le coeur de l'ouvrage (grossesse et allaitement), les médicaments sont regroupés par classes thérapeutiques. À l'intérieur de chaque classe, la classification adoptée est celle du nom commun. Un double index (nom commun et classe thérapeutique) permet de retrouver facilement l'information recherchée, même pour ceux qui ne sont pas familier avec les noms commerciaux utilisés en France.

   L'auteur ne se contente pas d'énumérer les dangers possibles: il en évalue la signification clinique à l'aide d'un code à cinq positions. Sont ainsi précisés, par exemple, pour chaque produit: le risque abortif, la tératogénécité animale et humaine, la toxicité foetale et la toxicité maternelle.

   Prix: 230FF (environ 37.00$) frais de port inclus.

   S'adresser à:
   Éditions Serendip,
   16, rue de Chenzy,
   75011 Paris.

LE RÉPONDEUR AUTOMATIQUE DU SECRÉTARIAT A ÉTÉ DÉFECTUEUX PENDANT UNE BONNE PARTIE DES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE, À NOTRE INSU.

NOS EXCUSES À CEUX ET CELLES QUI ONT LAISSÉ DES MESSAGES... SANS JAMAIS RECEVOIR D'APPEL EN RETOUR.

PIERRE DUCHARME,
Secrétaire

LE CONSEIL VOUS INFORME...

NOUVEAUX MEMBRES

Sylvie Boisjoly
C.H. Royal Victoria
Montréal

Hélène Bourget-Letarte
C.H. Courchesne
Québec

Renée Bouvette
C.H. Général La Salle
La Salle

Marie Courchesne
C.H. Général La Salle
La Salle

Hélène Gagnon
C.H. du St-Sacrement
Québec

Guylaine Grenier
C.H. Régional de la Beauce
St-Georges ouest

Christiane Jacques
C.H. Royal Victoria
Montréal

Paule Langlois
C.H. St-François d'Assise
La Sarre

Gérald Nadeau
C.H. de Buckingham
Buckingham

Andrée Néron
C.H. Côte-des-Neiges
Montréal

Marc Parent
Hôpital Cloutier
Cap-de-la-Madeleine

Yves Rousseau
C.H. St-Vincent-de-Paul
Sherbrooke

Stéphane Roux
C.H. Royal Victoria
Montréal

Jean Trudelle
C.H. de Valleyfield
Valleyfield

Tuyet Minh Pham
C.H. St-Vincent-de-Paul
Sherbrooke

ASSOCIATION DES RÉSIDENTS EN PHARMACIE DU QUÉBEC (A.R.P.Q.)

Il nous fait plaisir de vous communiquer la composition du conseil exécutif de l'A.R.P.Q. pour 1984-85.

Présidente:
SYLVIE PERREAULT
Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Tél.: 254-8341 poste 330

Vice-président:
SYLVAIN GERVAIS
Hôpital Cité de la Santé
Tél.: 668-1010 poste 361

Trésorier:
YVES ROUSSEAU
Hôpital Royal Victoria
Tél.: 842-1231 poste 520

Secrétaire:
GILBERT LEGENDRE
Centre hospitalier Honoré-Mercier Inc.
Tél.: 1-773-6811 poste 236

Toute information susceptible d'intéresser les résidents peut être adressée à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Faculté
de Pharmacie,
a/s Association des résidents
en pharmacie,
Université de Montréal,
C.P. 6128, Succursale "A",
Montréal, Qué. H3C 3J7

CONSEIL DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE (Montréal)

COMITÉ EXÉCUTIF 1984-85

Jean-François Morin
Président, étudiant en 3e année

Chantal Guevremont
Secrétaire, étudiante en 3e année

Ginette Sainte-Marie
Trésorière, étudiante en 3e année

Germain Chartier
Vice-président aux affaires académiques, étudiant en 3e année

Patrice Mayrand
Vice-président aux affaires sociales, étudiant en 3e année

Danny Labrecque
Vice-président aux affaires sportives, étudiant en 3e année

Dominique Tougas
Vice-présidente aux affaires internes, étudiante en 3e année

Line Thibault
Vice-présidente aux affaires externes, étudiante en 4e année

Linda Pinet
Représentante de 4e année

Martin Roy
Représentant de 3e année

Yvan Bourgault
Représentant de 2e année

L'INTERMÉDIAIRE

Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Vol. 5, no 2:
traitement de l'intoxication à l'acétaminophène

Le Centre hospitalier de l'Université de Laval
Vol. 15, no 5:
aux utilisateurs des agents immunisants

Cité de la Santé de Laval
Vol. 7, no 1:
- la diarrhée du voyageur
- relevé des chutes de patients survenues durant la nuit
- l'implication du pharmacien aux soins intensifs à la C.S.L.

Avril 1984:
répertoire des publications disponibles

Hôtel-Dieu de Montréal
Vol 5, no 3:
Trazodone (desyrel)

Vol. 5, no 4:
Cefoperazone (cefobid)

Vol. 5, no 5:
Gemfibrozil (lopid)

CALENDRIER DES ACTIVITÉS:

- **16 novembre 1984:**
  journée d'éducation permanente
  thème: toxicologie
  endroit: Montréal
- **1 février 1985**
  journée d'éducation permanente
  thème: neurologie
  endroit: Montréal
- **25 avril 1985**
  journée d'éducation permanente
  thème: développement et réalisations en établissement de santé
  endroit: Québec
- **26 avril 1985**
  congrès annuel
  thème: à préciser
  endroit: Québec
- **26 avril 1985**
  assemblée générale
  endroit: Québec

Chacune des activités sera confirmée par écrit un mois à l'avance.

Pour informations supplémentaires, s'adresser au secrétariat de l'Association, 50 boulevard Crémazie ouest, bureau 505, Montréal (Québec) H2P 2T2. Téléphone: (514) 381-7904.

et si vous voyagez...

15-16 novembre 1984
congrès de l'Association de pharmacie hospitalière de l'Île de France
Thème: activités cliniques
endroit: Paris

à noter: le confrère Jean Bérubé, de l'Hôtel-Dieu de Québec sera conférencier invité à ce congrès.

ÉTUDE DES SERVICES PHARMACEUTIQUES EN ÉTABLISSEMENTS DE DÉTENTION

Jean-Yves Julien, pharmacien
consultant auprès du
Ministère de la Justice du Québec

Le 19 septembre 1984

Dans le cadre d'une revision des services de santé offerts aux détenus, le Ministère de la Justice du Québec s'est intéressé aux services pharmaceutiques en établissement de détention.

Les préoccupations du Ministère sont la qualité des services, d'une part, et le coût ou le financement de ces services, d'autre part.

Après consultation de différents organismes, dont principalement l'APES, le Ministère a décidé de réaliser une étude sur le sujet et d'en confier la réalisation à un pharmacien.

Intéressé par ce travail, j'ai soumis ma candidature, laquelle a été retenue. C'est ainsi que le mandat suivant m'a été confié:

> "Étudier la problématique du contrôle de l'utilisation des médicaments dans le milieu carcéral québécois. Pour ce faire, le pharmacien-expert devra évaluer les besoins en service de pharmacie dans les établissements de détention du Québec et proposer des solutions sur les plans de la distribution, de la préparation, du contrôle, de l'entreposage et de l'achat des médicaments."

Le mandat est très large et comprend tout ce qui touche directement ou indirectement au service de pharmacie et à l'utilisation des médicaments.

Afin de réaliser cette étude, 13 établissements de détention sur 29 ont fait l'objet d'une visite.

Les informations recueillies indiquent que:

- la quantité de médicaments consommés est relativement uniforme d'un établissement à l'autre, mais les prévenus en utilisent plus que les détenus. La consommation moyenne est de une dose par jour par personne.
- des lacunes dans l'organisation du travail entraînent des stocks trop élevés, des détériorations de médicaments, de l'étiquetage inadéquat et des dossiers imcomplets.
- les responsabilités sont mal partagées à cause d'un manque de professionnels de la santé, particulièrement de pharmaciens.

L'étude confirme plusieurs énoncés de la problématique et démontre que des améliorations sont nécessaires. Elle ne révèle toutefois pas de situations alarmantes et les problèmes rencontrés sont principalement d'ordre structurel. Par exemple, il n'y a pas de recueil des méthodes de travail et directives s'appliquant aux services pharmaceutiques qui soit approuvé par la direction.

En vue d'améliorer la situation, plusieurs recommandations ont été soumises. Les principales sont à l'effet que:

- Les établissements de détention négocient des contrats de services pharmaceutiques avec des pharmaciens ou des établissements de santé.
- La définition des services pharmaceutiques prévue au contrat devrait comprendre les services professionnels du pharmacien aussi bien que la fourniture de médicaments.
- Le pharmacien à l'emploi d'un établissement de santé participe à la négociation du contrat de service.

L'application des recommandations permettra de mettre l'accent sur le contrôle préventif et les points les plus importants à cet égard sont:

1. de considérer l'approvisionnement en médicaments comme partie intégrante des services pharmaceutiques;
2. de prévoir que la description des services pharmaceutiques offerts soit incluse dans les ententes signées;
3. de définir les responsabilités des intervenants, en ce qui touche le contrôle de l'utilisation des médicaments.

En conclusion, cette étude démontre une fois de plus qu'il y a place pour le pharmacien partout où il y a des médicaments et en même temps nous ouvre un champ d'action où nous étions traditionnellement absents. Il appartient maintenant aux pharmaciens d'offrir leurs services en tenant compte des priorités et besoins particuliers de ce milieu.

N.B. Afin d'obtenir plus d'informations, vous pouvez communiquer avec

Jean-Yves Julien
261, 2e Avenue
Lac Etchemin
Québec, G0R 1S0

ou

Ginette Decoste
Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Direction générale de la Probation et des Établissements de Détention
1200, route de l'Église
Sainte-Foy, Québec, G1V 4M1

BULLETIN D'INFORMATION

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec

Rédaction
Rédacteur en chef
Richard Vallières
Rédacteurs associés
Lise Allaire
Carole Desmarais
Pierre Ducharme

Secrétariat
Manon Leduc

Composition et imprimerie:
Imprimerie Gibraltar Inc.

Ce bulletin est l'organe officiel de l'A.P.E.S. 50, boul. Crémazie ouest, bureau 505, Montréal, Qué. H2P 2T2.

Toute correspondance doit parvenir à cette adresse à l'attention du comité des communications.